

Fait et arrêté à Omoa le dix-sept avril mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1709

n° 153 des Enquêtes

Declaration - Revendication de la nommée *Tetuaee*,

cultivatrice, domiciliée à Omoa

La nommée *Tetuaee*, s'est présentée ce jour vingt-neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre *Meautee*, située à Omoa, d'une contenance de cinquante cinq axes, plantée de bananiers et maïses. Bornée au Nord par la montagne au sud par *Chytestay*, à l'est par la montagne, à l'ouest par *Opudu*.

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'ordonner une enquête administrative, de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonnons

La terre *Meautee*, située à Omoa, ci-dessus désignée, appartient à la femme *Tetuaee*.

Fait et arrêté à Omoa le dix-sept avril mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1710

n° 1537 des Enquêtes

Declaration - Revendication du nomme *Tuhieinui*, Cultivateur,

domicilié à Puamau.

Le nomme *Tuhieinui*, s'est présenté ce jour vingt-neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre *Caatuana* située à Omoa, d'une contenance de quinze Hectares, (Boisée). Bornée au Nord par la montagne, au sud par la Rivière, à l'est par *Atahistia*, à l'ouest par *Atahistia*.

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'ordonner une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonnons

La terre *Caatuana* située à Omoa, d'une contenance de quinze Hectares appartient au nomme *Tuhieinui*.

Fait et arrêté à Omoa le Dix-sept avril mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signatures]*